



## Histoire de l'éducation

93 | 2002  
Varia

---

### HOFSTETTER (Rita), MAGNIN (Charles), CRIBLEZ (Lucien), JENZER (Carlo). – *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*

Berne : P. Lang, 1999. – 376 p. (Exploration. Pédagogie, Histoire et pensée)

Pierre Ognier

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/925>  
ISSN : 2102-5452

#### Éditeur

ENS Éditions

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2002  
Pagination : 123-126  
ISBN : 2-7342-0903-9  
ISSN : 0221-6280

#### Référence électronique

Pierre Ognier, « HOFSTETTER (Rita), MAGNIN (Charles), CRIBLEZ (Lucien), JENZER (Carlo). – *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle* », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 93 | 2002, mis en ligne le 15 janvier 2009, consulté le 24 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/925>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

*HOFSTETTER (Rita), MAGNIN (Charles),  
CRIBLEZ (Lucien), JENZER (Carlo). –  
Une école pour la démocratie.  
Naissance et développement de  
l'école primaire publique en Suisse  
au XIX<sup>e</sup> siècle*

Berne : P. Lang, 1999. – 376 p. (Exploration. Pédagogie, Histoire et pensée)

Pierre Ognier

---

## RÉFÉRENCE

HOFSTETTER (Rita), MAGNIN (Charles), CRIBLEZ (Lucien), JENZER (Carlo). – *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle.* – Berne : P. Lang, 1999. – 376 p. (Exploration. Pédagogie, Histoire et pensée)

- 1 Ce livre réunit les contributions présentées à l'occasion d'un colloque organisé à Soleure, en automne 1996, par un comité scientifique spécialisé en histoire comparée de l'école au sein de la Société suisse de recherche en éducation (SSRE). Il est dédié à Carlo Jenzer, directeur du Service de pédagogie du département de l'Instruction publique du canton jusqu'à son décès en 1997, qui en avait été l'organisateur. Comme son titre l'indique, l'ouvrage propose une approche historique sur les origines et le développement de l'école primaire publique en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle et ce au travers de l'émergence et de l'affirmation de ses trois principes fondateurs : obligation, gratuité et laïcité ou plus

précisément déconfessionnalisation. Les textes sont répartis en trois groupes correspondant aux trois parties du livre.

- 2 De loin la plus longue, la première partie comprend onze études dont huit sont des monographies cantonales. Celles-ci traitent de la mise en place progressive des trois principes fondateurs dans les cantons suivants : Argovie, Soleure, Zoug, Zurich, Tessin, Valais, Genève et Fribourg. Elles montrent que l'affirmation de ces principes, du moins ceux d'obligation et de gratuité de l'enseignement, a été acquise précocement, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les premières législations scolaires cantonales datent du début du XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'influence de la Révolution française et du Consulat. Les auteurs montrent bien que le développement et la mise en place concrète de ces principes est souvent à imputer à l'alternance entre conservateurs et libéraux ou radicaux aux commandes des gouvernements cantonaux. Le plus souvent, en effet, les avancées obtenues par les gouvernements libéraux ou radicaux en matière d'obligation et de gratuité ne sont pas remises en cause par les conservateurs revenus au pouvoir. Mais cette lutte politique interne aux cantons se double d'une autre qui se déroule entre la Confédération, créée en 1848, et les gouvernements des cantons. Ce conflit est surtout sensible en matière de laïcisation ou déconfessionnalisation de l'école primaire, concernant les programmes, les maîtres ou les inspecteurs. Les cantons étudiés sont jaloux de leur autonomie et ils ressentent le plus souvent les mesures scolaires votées par des majorités fédérales libérales comme des tentatives de centralisation portant, en tant que telles, atteinte à la spécificité de leur organisation scolaire interne. Ainsi, la proposition d'instituer des « baillis scolaires », corps d'inspecteurs scolaires de niveau fédéral, sera repoussée par une majorité lors de la votation de 1882.
- 3 La première partie comporte trois autres études spécifiques. La première retrace l'évolution comparée du principe de laïcisation dans deux cantons précédemment étudiés : Genève et Fribourg. Il s'agit de deux cantons opposés du point de vue de la sociologie religieuse. À Fribourg, canton catholique, patrie du P. Girard, la laïcisation n'aboutit pas. En revanche à Genève, canton protestant avec une minorité catholique héritée d'un redécoupage territorial, la laïcisation s'impose finalement malgré une opposition virulente de la minorité. Des deux derniers textes, l'un s'appuie sur des statistiques du canton de Fribourg pour analyser « à la loupe » les absences scolaires, les motifs invoqués par les parents et la mise en place d'un dispositif répressif assez rapidement contourné. La dernière étude présente l'apparition progressive, à partir de l'application de la constitution fédérale de 1874, de ce que l'auteur appelle les « figures de la déviance scolaire ». La généralisation de l'instruction obligatoire sur tout le territoire de la Suisse met en évidence toute une série de « déviants » ou d'« anormaux » scolaires, qui va des « récalcitrants » aux « arriérés » en passant par les indisciplinés.
- 4 Le caractère sensible et la complexité du thème de la laïcisation en Suisse sont bien mis en évidence dans l'étude de Martina Späni qui ouvre la série des contributions intercantionales constituant la deuxième partie de l'ouvrage. L'enjeu politique crucial est en effet de distinguer et de séparer l'exercice des droits civiques et l'appartenance confessionnelle. Cette laïcisation ne signifie pas l'effacement social des Églises et de la religion en général, mais une réorganisation juridique des institutions publiques, dont l'école. L'auteur montre comment ce processus se met progressivement en place dans l'organisation et les contenus scolaires et au prix de quels débats et évolutions théologiques dans les Églises protestante et catholique. L'étude de Josiane Thévoz évalue la contribution de la Société pédagogique romande, fondée en 1864, à la mise en place des

grands principes scolaires jusqu'en 1885. Action modérée mais réserve à l'égard des tendances centralisatrices, à l'opposé des décisions prises par le *Schweizerischer Lehrerverein*.

- 5 L'article suivant est consacré aux examens pédagogiques des recrues militaires, une institution typiquement suisse. Initiée historiquement par le canton de Soleure, cette initiative a peu à peu été étendue à d'autres cantons. Par la suite, cet examen fut repris à son compte par la Confédération après la constitution de 1874 : c'était pour elle un moyen indirect de contrôler le niveau de l'instruction délivrée par les cantons, faute d'avoir pu mettre en place une inspection fédérale. Une autre étude montre que les Expositions universelles, organisées dès 1851, à Londres, ont constitué, selon l'expression d'Alexandre Daguët, un « miroir » utile où chaque pays pouvait évaluer ses propres réalisations, notamment scolaires, en se comparant avec les autres pays exposants. C'est l'Exposition universelle de Vienne, en 1873, qui donna la plus large place à la partie scolaire et c'est à l'occasion de celle-ci que la Suisse eut le plus de succès. Par la suite, les participations helvétiques aux Expositions de Philadelphie, en 1876, de Paris en 1878 et 1889 ont été importantes et ont joué un rôle d'impulsion certain dans la réalisation des réformes scolaires.
- 6 La deuxième partie comporte enfin une étude consacrée à la constitution fédérale du 29 mai 1874 et plus précisément à son article 27, qui concerne l'instruction primaire. Cette contribution étudie dans le détail, et sur ce point précis, les travaux préparatoires à la révision de la constitution fédérale de 1848, entrepris dès le début des années 1870. Deux tableaux (p. 272 et 273) montrent très précisément les diverses formulations des principes scolaires qui, au fil des débats dans les instances fédérales, ont abouti à la rédaction définitive de l'article 27.
- 7 La dernière partie de l'ouvrage regroupe trois études réunies sous le titre judicieux de « La Suisse dans le miroir ». Elles proposent des « effets de miroir » avec d'autres pays et leur système scolaire : l'Allemagne, la France et l'Italie, correspondant d'ailleurs aux trois appartenances linguistiques du pays. La première présente « un regard allemand » sur l'histoire de l'école suisse au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce regard porte essentiellement sur la Suisse alémanique. L'auteur remarque d'abord, concernant l'histoire de l'école, la complète inversion de perspective entre l'Allemagne et la Suisse : alors qu'en Allemagne cette histoire, centrée sur la Prusse qui sert de modèle, a longtemps ignoré les particularités régionales, en Suisse l'histoire de l'école moderne s'est constituée à partir des cantons. Concernant les principes d'obligation, de gratuité et de laïcité, l'étude relève les similitudes et les différences, celles-ci portant notamment sur le rythme des réformes, mais surtout sur l'approche politique du problème, fédéraliste d'un côté, centralisatrice de l'autre. Ainsi, en matière de gratuité et d'obligation, la mise en place est dans l'ensemble plus précoce en Suisse, alors qu'en Allemagne l'application de ces principes est réalisée dans le cadre de plans nationaux et avec l'appui d'un système davantage bureaucratique.
- 8 Dans le titre même de sa contribution, P. Caspard pose la question du miroir lui-même. En effet le modèle politique, patriotique, pédagogique et scolaire que renvoie le miroir suisse à travers les articles de la *Revue pédagogique* invite, à cause de certaines dissonances constatées, à s'interroger sur ce qu'il y a « derrière le miroir ». P. Caspard montre clairement que le regard français ne tient pas suffisamment compte de la différence entre la culture politique et l'histoire des deux pays. Ainsi, chacun des principes d'obligation, de gratuité et de laïcité requiert une analyse comparative particulière, à la lumière de

l'histoire des deux pays. C'est à une telle analyse que se livre l'auteur à travers l'exemple du canton de Neuchâtel qu'il connaît bien.

- 9 Au temps du *Risorgimento*, la pédagogie italienne semble avoir eu, selon l'auteur de la dernière étude, « un certain arrière-goût helvétique ». Mais cette activité pédagogique n'était pas « destinée à devenir le moteur » du mouvement d'unification nationale qui a engendré l'Italie moderne. De même, si la méthode mutuelle y connut un certain succès, elle semble être restée sans grande influence sur la didactique des écoles de la nation nouvellement unifiée. Cependant, l'histoire de l'éducation scolaire en Suisse suggère au chercheur italien deux séries de questions. La première concerne la différence entre la vision protestante et la vision catholique en matière d'instruction. La vision protestante privilégie l'alphabétisation puisque la religion s'appuie sur une relation directe avec Dieu, fondée sur la lecture de la Bible. Pour la conception catholique, la relation à Dieu passe nécessairement par l'institution qui dispense l'instruction religieuse et se passe de la lecture des textes bibliques. La seconde série de questions s'articule sur les rapports entre le local et le central, pour lesquels la Suisse offre un exemple particulier. En conclusion, l'auteur pense que ces deux types de questionnements pourraient constituer d'utiles indicateurs de recherche pour l'histoire italienne de l'école.